

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 19 JUILLET 2023

Date de la convocation : 06 Juillet 2023

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, COLLART Bernard, LEVAVASSEUR Gérard, LETABLIER Olivier, BLOT Marc-Antoine, Mme HARDY Stéphanie

Absents : Mme ENDELIN Mylène, M LAVALLEY Bruno

Secrétaire : M BLOT Marc-Antoine

Adoption des comptes-rendus des conseils des 12 mai et 9 juin 2023

Remis en amont de la réunion, les comptes-rendus n'ont pas appelé de remarques et ont été approuvés en l'état.

Délibération adoption nomenclature M57

Jusqu'alors régie par la nomenclature M14 pour ses budgets (principal et annexes), notre collectivité devra adopter à compter du 1^{er} janvier 2024 le référentiel M57 devenu obligatoire selon un décret de la DGFIP. Celui-ci est toutefois soumis préalablement à l'avis du Comptable Public sur cette mise en œuvre. Cette condition est respectée, car elle fait l'objet d'un courrier favorable en date du 15 juin 2023. Le Conseil, à l'unanimité des présents, délibère favorablement en ce sens et adopte le référentiel M57.

Proposition commerciale photocopieur/scanner

L'ancien contrat avec la société RICOH est désormais caduc et fait l'objet d'une nouvelle tarification peu avantageuse depuis avril. La nouvelle proposition commerciale formulée par RICOH en juin intégrant le remplacement de l'appareil et de sa location, un pack tranquillité (scans illimités, assistance connectique, maintenance pièces et main d'œuvre, remplacement automatique des consommables, etc...) pour une durée de 63 mois, est acceptée à l'unanimité des présents. Le coût annuel estimé sur la base actuelle est de 816.00 € HT. Le Maire est autorisé à signer ce nouveau contrat.

Attribution des marchés suite aux offres pour l'extension rénovation du commerce multi-services

Suite à la passation du marché selon la procédure adaptée envoyée à l'avis de publication le 23 mai 2023 et la date de remise des offres expirant le vendredi 23 juin, après ouverture des offres par la commission d'appel d'offres le 23 juin à 16h30, il a été constaté 22 offres recevables, 1 irrecevable. Les 8 lots ont été fructueux et chacun au minimum avec 2 réponses par lot.

Suite au rapport d'analyse des offres établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre JP LAQUAINE/SNC LEBAS MALOISEL/BET COQUIERE prévoyant les critères d'attribution suivants : prix prestation 50 %, valeur technique : 40 % et délai d'exécution : 10 %, la proposition de classement par lot est la suivante :

1- Désamiantage

OUEST AMIANTE

21 956.00 € HT

2- Démolition Gros Œuvre	SARL BOSCHE	126 352.01 € HT
3- Menuiseries extér.aluminium	LA MENUISERIE DU LITTORAL	27 917.00 € HT
4- Charpente Menuiseries Plafo.	LA MENUISERIE DU LITTORAL	71 894.58 € HT
5- Carrelage Faïence	CMC	17 724.00 € HT
6- Peinture	RD PEINTURE	7 687.19 € HT
7- Electricité	LEPELLEY	25 100.00 € HT
8- Plomberie Sanit.Ventilation	DEPERIERS	32 865.00 € HT
TOTAL		331 525.78 € HT

Il est à noter que l'offre globale reste inférieure (-4.57 %) à l'APD estimé à 347 383.19 €, (soit -15 867.41 €).

Après avoir pris connaissance des offres et de l'analyse établie par la maîtrise d'œuvre, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité retient la proposition de classement telle que présentée ci-dessus et désigne les entreprises ci-dessus attributaires une fois l'éventualité de recours épuisée.

La lettre de réponse aux entreprises non retenues sera adressée très rapidement sur la plateforme dématérialisée. Un rendez-vous sera pris avec la maîtrise d'œuvre pour définir une réunion d'ouverture de chantier début septembre en présence des entreprises retenues.

Logiciels complémentaires @ctes et Cyan (état civil)

Des contacts et renseignements avaient été pris avec l'éditeur de logiciel COSOLUCE utilisé déjà pour d'autres fonctions notamment de comptabilité et de budget. Suite aux précisions apportées, les devis correctifs ont été établis de la façon suivante :

- installation CYAN 135 € HT + formation 300 € HT (à partager par moitié 150 € avec la commune de Montcuit), soit un devis total de 342.00 € TTC ;

- acquisition du Pack iConnect TDT (installation pour compatibilité dématérialisation @ctes (372.60€ TTC) + abonnement annuel (115.67 € TTC) = 488.27 € TTC (incluant une remise commerciale de 10 %) ;

- certificat RGS 2** opérateur agréé dématérialisation et installation = 597.00 € TTC (incluant une remise commerciale de 10 %).

Les 3 devis COSOLUCE proposés sont acceptés à l'unanimité et le Maire est autorisé à signer les bons de commande.

Adhésion plateforme @ctes et convention avec Préfecture

Le Conseil s'étant montré favorable à l'adhésion de la collectivité à la plateforme @ctes pour la dématérialisation de l'ensemble de ses actes lors du conseil du 12 mai dernier, confirme à l'unanimité son accord pour adhérer à cette plateforme, et d'autre part devant la nécessité de la rédaction d'une convention avec la Préfecture, prend la décision favorable à la mise en place de cette convention autorisant le Maire à la signer.

Référent déontologie de l' élu local

Une nouvelle obligation légale datant du 21 février 2022 impose la désignation d'un référent déontologue à compter du 1^{er} juin 2023 pour chaque collectivité. Son rôle est d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques (poursuites pénales, situation de conflits d'intérêt etc...). Une solution proposée de manière mutualisée par le Centre de Gestion 50 et l'AMM (Association Maires Manche) permet le respect de cette obligation sous la forme d'un collège composé

de tiers indépendants et expérimentés. La saisine de ce service est facturée pour un montant de 100 € la vacation uniquement si une demande est effective.

Après discussion, le Conseil opte favorablement pour cette solution clé en mains et désigne donc ce service comme référent déontologue. Le conseil à l'unanimité délibère en ce sens et adhère à cette convention en désignant comme référent le collège de déontologie conduit par le Centre de Gestion 50.

Avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre

Le passage du forfait provisoire de la rémunération de la maîtrise d'œuvre au forfait définitif suite à la modification de l'APD (Avant-Projet Définitif) passant d'une estimation initiale de 311 293.50 € HT à un montant de 347 383.00 HT (notamment lié à l'obligation de désamiantage non prévue initialement) conduit à un réajustement du forfait de la mission de 3 067.61 € HT. Pour rappel, le taux de rémunération sur mission de base est de 8.5%. Le forfait définitif passe de 26 459.95 € HT à 29 527.56 € HT, soit 35 433.07 € TTC. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Questions diverses

- **Tarif cantine rentrée 2023/2024** : En concertation avec les autres communes membres du RPI, dans un souci d'harmonisation et afin de faire face à l'augmentation importante du prestataire-fournisseur, le repas sera facturé 3.80 € pour les enfants fréquentant la cantine et 4 € pour les adultes y prenant un repas.
- **Demande de travaux de curage** busage : signalés par 2 riverains différents, une demande de curage-busage semble nécessaire à proximité du 289 Rue l'Eglise Notre Dame afin de canaliser les eaux de ruissellement en provenance du chemin des Monts
- **Demande élargissement du chemin rural du Jardin Pajot**. Pour étudier tous ces points soulevés, la commission travaux se réunira le lundi 24 et se rendra sur place ainsi que sur d'autres points évoqués (Hôtel es Bruns et Lande Lapin).
- **Journée des cheveux blancs** : Sauf empêchement, cette journée est envisagée le dimanche 22 octobre 2023.
- **Changement Lave-vaisselle cantine** :
Le remplacement du lave-vaisselle pour la rentrée de septembre 2023 est à prévoir. Des contacts seront pris. Il serait également souhaitable de repeindre les bancs et de compléter la vaisselle.
- **Adressage** : Pose des derniers panneaux et de la 2^{ème} lampe flash à effectuer et une relance sera faite pour les plaques non retirées en mairie.
- Consultation pour financement projet commerce multiservices : le Conseil donne son accord pour que le Maire prospecte différents établissements financiers dans le cadre d'un futur emprunt à prévoir.
- **Informations communautaires** :
Ramassage des recyclables : La commission OM propose la mise en place du ramassage des recyclables au début de l'année 2024 en porte à porte en alternance avec les ordures ménagères (une semaine sur deux). Des sacs jaunes seront fournis à cet effet, mais pas de poubelles envisagées. Les conteneurs jaunes actuels situés au point d'apport volontaire seront retirés à ce moment-là, seuls les conteneurs verre seront maintenus. Cette proposition devra être validée par le conseil communautaire.